

CHECK LIST GALE

A remplir dès la confirmation du premier cas et en cas d'épidémie

EMS :

Check-list remplie le :

LES MESURES	FAIT	COMMENTAIRES
Pour les personnes symptomatiques (dès l'apparition du cas)		
Mise en place des précautions complémentaires Contact Gale (blouses manches longues, gants, savon doux)		
Eviction des activités collectives jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Maintien en chambre y compris pour les repas et réduction des déplacements au strict minimum jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Renforcement de l'hygiène des mains (résidents, personnel, intervenants, visiteurs...) avec lavage au savon doux		
Traitement du linge personnel et du linge de lit selon protocole		
Traitement de l'environnement (mobilier en tissu, matelas, oreillers...) selon protocole		
Maîtrise des visites et information des proches		
Recherche étiologique		
Diagnostic par médecin traitant ou dermatologue		
Recherche du sarcopte par prélèvement cutané		
Stratégie thérapeutique : traitement, gestion du linge et de l'environnement à faire en même temps		
Disponibilité des consommables barrières (blouse à manches longues, gants)		
Disponibilité du traitement curatif oral et/ou local selon la prescription du médecin traitant		
Disponibilité des produits acaricides et du linge		
Date du traitement curatif selon prescription médicale : 1 ^{re} prise et 2 ^e prise (entre J8 et J14) - oral et/ou local		
Organisation du traitement de l'environnement maxi 12 h après le traitement curatif		
Information des mesures de protection à prendre par le personnel de la blanchisserie interne ou externe		
Pour le personnel symptomatique		
Traitement et éviction de 48 à 72 h après la prise du traitement		
Traitement environnemental et des tenues du vestiaire		
Informations		
Information direction, cadre de santé, IDEC		
Information médecin coordonnateur		
Information de tout le personnel interne et des intervenants externes de la structure		
Surveillance		
Surveillance active et recensement de l'apparition de nouveaux cas chez les résidents et le personnel		

Mesures complémentaires en cas d'épidémie

si au moins 2 cas de gale diagnostiqués en moins de 6 semaines d'intervalle (résident et ou personnel), signaler à l'ARS par le « portail signalement » réalisé le



gale commune gale profuse / hyperkératosique

Mesures générales

Mise en place de la cellule de crise		
--------------------------------------	--	--

Recherche active des cas (résidents, personnels et visiteurs)		
---	--	--

Stratégie thérapeutique : traitement, gestion du linge et de l'environnement à faire en même temps

Suspension des activités collectives		
--------------------------------------	--	--

Disponibilité de la totalité du traitement topique ou général pour l'ensemble des résidents et personnels		
---	--	--

Renforcement des équipes et dotation suffisante de linge, de produits d'entretien et acaricide pour procéder à la désinfection des locaux		
---	--	--

Traitement simultanée de tous les résidents de la structure, des professionnels internes ou externes à la structure et les contacts des cas atteints		
--	--	--

Traitement environnemental des surfaces non lavables par des produits acaricides des lieux communs		
--	--	--

Informations

Information par le médecin coordonnateur de l'ensemble des médecins traitants		
---	--	--

Information des professionnels de la CAT		
--	--	--

Informations des résidents et des familles		
--	--	--

Affichage des mesures à suivre à l'entrée de l'établissement		
--	--	--

Information EMH et/ou CPias si besoin		
---------------------------------------	--	--